



25 Janvier 2013

**Lettre ouverte au directeur de l'unité territoriale du
Morbihan de la DIRECCTE Bretagne**

MORBIHAN

Monsieur,

Le SNU TEFE-FSU du Morbihan tient à réagir au courrier que vous avez cru bon d'adresser aux « *Inspecteurs et Contrôleurs du travail du Pôle travail* » de notre département le 24 janvier 2013, avec pour objet le « *fonctionnement normal des services et sections d'inspection* ».

Nous souhaitons avant tout souligner que, contrairement à ce que vous semblez insinuer, les conditions d'un retour à un tel « *fonctionnement normal* » sont loin d'être réunies, puisque ces revendications, que vous déclarez ne pas méconnaître, sont toujours autant d'actualité :

- revalorisation de l'ensemble du corps des contrôleurs du travail ;
- retrait officiel de l'instruction DGT sur la ligne hiérarchique ;
- disparition des objectifs chiffrés dans la conduite de l'action des services d'inspection du travail ;
- abandon définitif de toute logique d'individualisation des salaires et primes (PFR et autres) ;
- suppression des entretiens individuels d'évaluation des agents, sources de souffrance au travail ;
- retour à un minimum de moyens (emplois, ressources, matériels...) en adéquation avec les besoins des services et pas uniquement dans une logique purement comptable ;
- respect des règles les plus élémentaires du dialogue social au sein de la DIRECCTE Bretagne.

Si nous n'excluons pas totalement de faire évoluer les formes d'actions visant à obtenir la satisfaction de ces revendications, nous ne voudrions pas vous laisser croire que nous répondrions ainsi à un appel (voire à une injonction ?) de votre part.

Nous ne pensons d'ailleurs pas qu'un « *fonctionnement normal des services* » soit envisageable tant que dureront les attaques permanentes et répétées contre lesdits services et contre les agents qui les composent.

En particulier, nous rappelons que le SNU TEFE-FSU a toujours revendiqué le passage du corps des contrôleurs du travail en A type. Notre revendication n'a jamais eu pour objet d'accepter une extinction de ce corps et encore moins une requalification pour une partie des contrôleurs seulement.

Notre organisation syndicale considère que tous les contrôleurs, quelle que soit leur affectation, ont une technicité particulière et qu'il est malhonnête de diviser ainsi les agents en décidant que seuls quelques uns d'entre eux méritent une requalification.

La décision du ministre aura pour conséquence de créer des conflits entre inspecteurs et contrôleurs du travail, entre contrôleurs en et hors section, entre contrôleurs et secrétaires administratifs et empêchera les adjoints administratifs de présenter l'examen professionnel de contrôleurs du travail, le corps étant placé en voie d'extinction.

Le SNU TEFE-FSU ne peut que s'opposer à cette annonce qui ne résout en rien la demande ancienne de reconnaissance de tous les contrôleurs du travail, qu'ils soient en section ou non. Nous maintenons notre exigence du passage du corps spécifique des contrôleurs en A type. Nous ne pouvons accepter que la réponse du ministre soit partielle et contraire aux revendications que nous portons avec d'autres organisations syndicales.

Nous ne pouvons imaginer que cette annonce soit totalement déconnectée des projets que le ministre doit avoir en réserve concernant les sections d'inspection du travail !

Nous n'acceptons pas l'hypocrisie d'un discours selon lequel les projets du ministère seraient ouverts à la discussion. Le plan de transformation d'emploi, tel qu'il est annoncé – et déjà quasiment bouclé dans ses moindres détails ! – traduit bien le fait que des décisions majeures sont déjà prises pour orienter l'évolution des sections d'inspection du travail, sans même avoir entamé au préalable une phase de concertation sur l'état des lieux de nos services.

Enfin, il ne peut pas être fait abstraction des motions qui ont été adoptées lors des assises nationales des agents du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social des 21 et 22 novembre 2012. Elles sont loin de partager les postulats sur lesquels se fonde notre administration pour réformer le système d'inspection du travail.

Nous entendons continuer à porter l'ensemble de nos revendications, destinées à défendre un service public du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle, sous toutes les formes possibles, aussi bien dans l'exercice quotidien de nos missions que dans les discussions à venir sur le système d'inspection du travail.